

LES POSTES—LES CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT
D'ITINÉRAIRES RURAUX DANS L'OUEST

[Traduction]

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, le 23 mai, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; telle que consignée à la page 4019 du hansard et dont une partie se lit comme suit:

Étant donné que les Hutterian Brethren of Canada font vœu de pauvreté perpétuelle et qu'ils sont employés par les églises, le ministre indiquerait-il s'il présentera à la Chambre une mesure législative visant l'exemption des Hutterian Brethren of Canada du paiement des primes du Régime de pensions du Canada?

Ce groupe minoritaire vivant dans l'Ouest du Canada a de temps à autre été sévèrement critiqué pour l'attitude sociale qu'il adopte; mais j'aimerais faire remarquer que ce groupe existe et qu'il a fondé une société sur la foi de ce qu'il croit être vrai, des croyances religieuses qui lui dictent le genre de vie qu'il doit mener. Voici donc ma question:

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence n'est pas très sûre du sujet soulevé par le député. La question dont on doit traiter ce soir touche à un bureau de poste rural et je me demande s'il n'existe pas une confusion que nous pourrions dégager ou si peut-être le député ne pourrait pas expliquer la situation.

Ajournement

M. Epp: Monsieur l'Orateur, si vous vous reportez au compte rendu, vous verrez que la question prévue traite d'un bureau de poste rural et je remercie le ministre des Postes (M. Ouellet) d'être ici. Pourtant si vous vous reportez au hansard du 23 mai, vous remarquerez que la présidence a proposé à ce moment-là, étant donné la brièveté et l'urgence de la question, qu'elle fasse l'objet d'une discussion au cours du débat d'ajournement et non pas la question du bureau de poste. Lorsque j'ai vérifié auprès du greffier, j'ai également indiqué cela. Je regrette qu'il y ait eu confusion, mais telle est la question.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La difficulté vient de ce qu'il pourrait ne se trouver personne en mesure de répondre au député. S'il insiste, il court le risque d'obtenir une réponse dont il ne soit pas satisfait. Peut-être un ministériel voudrait-il répondre à la question.

Une voix: M. Latulippe répondra.

M. Epp: Sans doute le député se croit-il expert en bien des domaines, mais je doute qu'il en soit ainsi dans celui de la Hutterian Brethren of Canada. Monsieur l'Orateur, je me demande s'il serait possible de reporter la question à 10 heures jeudi prochain.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La demande du député ne présente aucune difficulté.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 22.)